



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 23 JANVIER 2012

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt-troisième jour du mois de janvier 2012, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Est absente : Madame la conseillère Sandra Gravel

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe Ginette Audet
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Sept personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2012
4. Lecture et adoption d'un premier projet de règlement : Création de la zone 141-H à même la zone 86-F
5. Lecture et adoption du règlement 1178-2012 : Habits incendie
6. Lecture et adoption du règlement 1179-2012 : Amendement du règlement 937-2004
7. Lecture et adoption d'un premier projet de règlement modifiant les normes de lotissement pour les habitations jumelées dans la zone 67-H
8. Signature d'un contrat notarié : Échange de terrains
9. Paiement de la quote-part de la CBJC
10. Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités
11. Achat de billets d'avion pour la délégation à Palavas-les-Flots
12. Amendement au contrat de travail du trésorier adjoint par intérim
13. Cautionnement : Festival des pompiers
14. Révision des tarifs : Publicité dans le journal Le Catherinois
15. Demande de modification au zonage : Sylvie Gilbert
16. Signature d'une entente avec la Coop d'habitation Ste-Catherine
17. Amendement au contrat de travail des inspecteurs adjoints (reprise de temps et horaire à 36 heures)
18. Libération d'une retenue : Construction et pavage Portneuf
19. Autorisation de paiement : Camion 10 roues



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

20. Récupération d'une camionnette de la fourrière municipale
21. Études pédologiques : Réfection des routes Grand-Capsa et des Érables
22. Fossé de drainage rue Bon-Air
23. Amendement au contrat de travail des cols bleus (résolution 358-2009 - David Garneau)
24. Approbation de directives de changement : Garage municipal
25. Système téléphonique : Garage municipal
26. Peinture des plafonds : Garage municipal
27. Gestion des aquifères 2012
28. Mandats à Aquatech
29. Demande d'autorisation au MDDEP
30. Avis de motion : Construction du puits P-7 – Plans et devis
31. Rapport sur l'embauche d'un employé : Parc de glisse
32. Demande de subvention des organismes
33. Organigramme du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire
34. Tarification parc de glisse du Grand-Héron : Étudiants Duchesnay
35. Contrat Démarche MADA et Politique familiale
36. Comité Démarche MADA et Politique familiale
37. Politique de remboursement des non-résidents
38. Protocole d'entente Maison des jeunes
39. Contrat de travail du directeur général
40. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
41. Suivi des dossiers par les élus
42. Autres sujets
43. Période de questions
44. Ajournement au 30 janvier 2012

Le 30 janvier 2012 – 19 h 30

45. Lecture et adoption du règlement d'imposition des taxes 2012
46. Lecture et adoption d'un règlement : Jeux d'eau
47. Consultation projet de règlement 1174-2012 (eaux pluviales)
48. Lecture et adoption du règlement 1170-2012 : Bâtiment principal 10 m zone 67-H
49. Lecture et adoption du règlement 1173-2012 : Bureau administratif bassin versant dans la zone 34-H
50. Nomination président(e) Comité consultatif d'urbanisme
51. Paiement des assurances 2012
52. Paiement au directeur du Service incendie : Formation
53. Appui au CPE Joli-Cœur
54. Projet d'acte de servitude : Hydro-Québec et Bell Canada
55. Contrat de travail de l'horticultrice
56. Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités
57. Dépôt de la liste des engagements financiers
58. Dépenses de petites caisses
59. Suivi des dossiers par les élus
60. Autres sujets
61. Période de questions
62. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de janvier est reprise.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

24-2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 10, 33 et 37.

ADOPTÉE

25-2012 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 9 janvier 2012
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

26-2012 LECTURE ET ADOPTION
D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :
CRÉATION DE LA ZONE 141-H À MÊME LA ZONE 86-F

PROJET DE RÈGLEMENT N^o APR-1175-2012

AUX FINS DE MODIFIER LE « RÈGLEMENT DE ZONAGE »
NUMÉRO 623-91,
LE « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT » NUMÉRO 624-91,
ET LE « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS »
NUMÉRO 626-91, DE FAÇON À :

- Créer la zone 141-H à même une partie de la zone 86-F et y prescrire les usages autorisés.
-

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage numéro 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 et que ceux-ci sont entrés en vigueur le 10 juin 1991;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage numéro 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 le 29 janvier 2007 (résolution no 44-2007);

ATTENDU que ce conseil juge approprié de créer une nouvelle zone à même la zone 86-F et d'y prescrire les usages autorisés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro APR-1175-2012, lequel ordonne et statue ce qui suit :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

Projet de règlement numéro APR-1175-2012

- ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement.
- ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé : projet de règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91, le « règlement de lotissement » numéro 624-91 et le « règlement relatif aux permis et certificats » numéro 626-91, de façon à :
- Créer la zone 141-H à même la zone 86-F et y prescrire les usages autorisés.
- ARTICLE 3 Le feuillet du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié en créant la zone 141-H à même la zone 86-F, plus précisément en y incluant les terrains longeant la rue des Cigales et les propriétés situées au sud-est de la rue des Cigales qui faisaient partie de la zone 86-F.
- Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe B, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 4 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé règlement de zonage sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :
- Ajouter la zone 141-H pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
 - Un « 0 » devant le titre « Ha : Unifamiliale isolée »;
 - Un « 0 » devant le titre « Hb : Bifamiliale isolée »;
 - Un « 0 » devant le titre « RECa : Parc et espace vert »;
 - L'expression « 10,0 » vis-à-vis le titre « Hauteur maximale (en mètres) »;
 - L'expression « 3,0 » vis-à-vis le titre « Hauteur minimum (en mètres) »;
 - L'expression « 9,0 » vis-à-vis le titre « Marge de recul avant (en mètres) »;
 - L'expression « 7,5 » vis-à-vis le titre « Marge de recul arrière »;
 - L'expression « 6,0 » vis-à-vis le titre « Marge de recul latérale »;
 - L'expression « 12,0 » vis-à-vis le titre « Somme des marges latérales »;
 - L'expression « 0,10 » vis-à-vis le titre « indice d'occupation du sol ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement sous la cote « Annexe A ».



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

ARTICLE 5 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 624-91 intitulé règlement de lotissement sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter la zone 141-H pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
 - Les lettres « KJY » vis-à-vis le titre « Ha »;
 - Les lettres « KJY » vis-à-vis le titre « Hb »;
 - Les lettres « LLL » vis-à-vis le titre « RECa, RECb, RECc, RECd.

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement sous la cote « Annexe A ».

ARTICLE 6 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 626-91 intitulé règlement relatif aux permis et certificats sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter la zone 141-H pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
 - Un « 0 » devant le titre « Lot distinct »;
 - Un « 0 » devant le titre « Aucun service »;
 - Un « 0 » devant le titre « Rue publique ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement sous la cote « Annexe A ».

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 23^E JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DOUZE.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

27-2012

**LECTURE ET ADOPTION
DU RÈGLEMENT N° 1178-2012
POURVOYANT À FAIRE L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE
SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES
ET À AUTORISER UN EMPRUNT DE 25 500 \$ POUR CE FAIRE**

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de procéder à l'achat de vêtements de combat deux pièces pour le Service de protection contre les incendies;

ATTENDU que ce projet est inscrit au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2012;

ATTENDU que le coût de ces acquisitions est estimé à 25 500 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces acquisitions;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil tenue le 9 janvier 2012;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1178-2012 lequel ordonne et statue comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1178-2012

ARTICLE 1 Par les présentes, le conseil est autorisé à effectuer l'achat de treize (13) vêtements de combat deux pièces tel qu'il appert de l'estimation détaillée, incluant les frais et les taxes nettes, préparée par monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies, jointe au présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 25 500 \$, pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 25 500 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables de la Ville, suivant la valeur imposable de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 23^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2012.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

28-2012

**LECTURE ET ADOPTION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1179-2012
POURVOYANT À AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 937-2004
CONCERNANT LES TRAVAUX DÉCRÉTÉS ET POUR RÉDUIRE
LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT AUTORISÉS À 80 180 \$**

ATTENDU que ce conseil a adopté le 29 juin 2004 le règlement numéro 937-2004 décrétant l'exécution de travaux de voirie et autorisant un emprunt de 120 000 \$;

ATTENDU que les travaux décrétés par ledit règlement numéro 937-2004 comprenaient la canalisation de fossés sur les rues Jolicoeur, du Torrent et la route de Fossambault ainsi que la réfection d'un pont situé sur la route Saint-Denys-Garneau;

ATTENDU que les travaux susmentionnés ne seront pas exécutés et qu'il s'avère donc nécessaire de les soustraire des travaux décrétés par le règlement numéro 937-2004;

ATTENDU que l'ensemble des travaux étaient estimés à 120 000 \$ incluant les frais contingents, dans un document intitulé « Annexe A »;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

ATTENDU qu'il est nécessaire de réduire l'emprunt et la dépense autorisés par le règlement numéro 937-2004;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné, soit à la séance de ce conseil tenue le 9 janvier 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1179-2012, lequel ordonne et statue comme suit :

Règlement numéro 1179-2012

Article 1 Le titre du règlement numéro 937-2004 est modifié pour se lire comme suit :

Règlement décrétant l'exécution de travaux de voirie et autorisant un emprunt de 80 180 \$.

Article 2 L'article 2 du règlement numéro 937-2004 est remplacé pour se lire comme suit :

Le conseil décrète, par le présent règlement, des travaux de voirie sur plusieurs rues de la municipalité ou sections de celles-ci, comme décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, **en date du 5 janvier 2012, lequel document est joint au présent règlement, sous la cote « Annexe A-1 ».**

Article 3 L'article 3 du règlement numéro 937-2004 est remplacé pour se lire comme suit :

Le conseil autorise une dépense n'excédant pas **80 180 \$** pour les fins du présent règlement incluant les taxes nettes, les imprévus et les frais contingents.

Article 4 L'article 4 du règlement numéro 937-2004 est remplacé pour se lire comme suit :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt jusqu'à concurrence de **80 180 \$** qui sera remboursé sur une période de 5 ans.

Article 5 L'annexe A du règlement numéro 937-2004 est remplacée par l'**annexe A-1**.

Article 6 Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,
ce 23^e jour de janvier 2012.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

29-2012

LECTURE ET ADOPTION
D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
MODIFIANT LES NORMES DE LOTISSEMENT
POUR LES HABITATIONS JUMELÉES DANS LA ZONE 67-H

PROJET DE RÈGLEMENT N° APR-1176-2012

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 624-91 INTITULÉ
« RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT » DE FAÇON À :

- Modifier les dimensions minimales des terrains pour la classe d'usage « Hc : Unifamiliale jumelée » dans la zone 67-H.
-

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de lotissement numéro 624-91 et que ce dernier est entré en vigueur le 10 juin 1991 ;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage numéro 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement N° APR-1176-2012, lequel ordonne et statue ce qui suit :

Projet de règlement N° APR-1176-2012

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent règlement est intitulé : *Projet de règlement aux fins de modifier le « règlement de lotissement » numéro 624-91 de façon à :*

- *Modifier les dimensions minimales des terrains pour la classe d'usage « Hc : Unifamiliale jumelée » dans la zone 67-H.*

ARTICLE 3 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 624-91 intitulé « règlement de lotissement » sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte que :

- Dans la colonne « 67-H », à la ligne « Hc », la mention « BCQ » est remplacée par la mention « **OGZ** ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement sous la cote « Annexe A ».

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,
ce 23^e jour de janvier 2012.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

30-2012

**SIGNATURE D'UN CONTRAT NOTARIE
ÉCHANGE DE TERRAINS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la signature par monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier de l'acte préparé par Me Jean-Philippe Brisson, notaire, relativement à un échange de terrains entre la compagnie Mike & Luke inc. qui cède les lots 4 730 986 et 4 730 987, et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui cède en échange le lot 4 730 988.

ADOPTÉE

31-2012

**CONTRIBUTION MUNICIPALE ANNUELLE 2012
CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'un montant de 7 735 \$ à la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier (CBJC), le tout comme demandé dans la correspondance transmise par monsieur Claude Sauvé, président de la CBJC, en date du 9 décembre 2011.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-460-00-991, où un montant de 7 615 \$ est prévu.

Ledit poste budgétaire sera ajusté lors du premier dépôt de la projection des revenus et charges anticipés pour l'exercice financier 2012.

ADOPTÉE

32-2012 **ACHAT DE BILLETS D'AVION POUR LA DÉLÉGATION
A PALAVAS-LES-FLOTS**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire en date du 19 janvier 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 4 215 \$ taxes et frais inclus pour l'achat de billets d'avion à l'agence de Voyages Laurier Du Vallon pour le voyage à Palavas-les-Flots en mai 2012.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-110-01-999.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

33-2012

**AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL
DU TRÉSORIER ADJOINT PAR INTÉRIM**

ATTENDU que, par sa résolution 660-2011, adoptée le 21 décembre 2011, ce conseil engageait M. Claude Simard pour la période du 4 janvier 2012 au 21 décembre 2012, en remplacement de Mme Julie Cloutier qui bénéficie d'un congé de maternité;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le contrat de M. Claude Simard et plus particulièrement l'article 9 de ce contrat, pour porter à 1 400 \$ la prime mensuelle de monsieur Simard pour couvrir ses frais de logement et de déplacement, puisqu'il s'avère que celle-ci est imposable;

ATTENDU le dépôt du contrat modifié;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil autorise le maire, M. Jacques Marcotte, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Marcel Grenier, à signer ledit contrat avec l'amendement apporté à l'article 9 de celui-ci.

ADOPTÉE

34-2012

CAUTION FESTIVAL DES POMPIERS

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est l'hôte du 29^e Festival des pompiers qui se tiendra les 2, 3, 4 et 5 août 2012;

ATTENDU qu'un organisme sans but lucratif a été créé sous le nom de : **29^e Festival des pompiers de la Mutuelle de Portneuf** pour gérer l'événement;

ATTENDU que pour financer l'événement, outre les contributions des partenaires, dont la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, il est nécessaire d'organiser différents tirages et, par conséquent, la vente de billets nécessitant un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

ATTENDU qu'une lettre de garantie doit être émise par la Caisse Desjardins Saint-Raymond/Sainte-Catherine auprès de la Régie;

ATTENDU que la Caisse Desjardins exige que la Ville cautionne l'organisme organisateur du festival; organisme constitué de pompiers de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU :

Que ce conseil accepte de cautionner la lettre de garantie émise par la Caisse Populaire Saint-Raymond/Sainte-Catherine en faveur de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour un montant de 25 625 \$;

Que le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

35-2012

TARIFS POUR PUBLICITÉ
DANS LE JOURNAL LE CATHERINOIS

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil adopte la grille tarifaire suivante pour les entreprises voulant s'annoncer dans le journal Le Catherinois :

Pour un numéro

Carte d'affaires	60 \$ + taxes
¼ page	100 \$ + taxes
1/3 page	175 \$ + taxes
½ page	200 \$ + taxes
½ page couleur	250 \$ + taxes
1 page	300 \$ + taxes
1 page couleur	350 \$ + taxes

Pour un contrat annuel, un escompte de 15 % est accordé.

Les frais de montage sont en sus au tarif de 55 \$ l'heure pour une charge minimum d'une heure.

ADOPTÉE

36-2012

DEMANDE DE MODIFICATION AU ZONAGE
PAR MADAME SYLVIE GILBERT

ATTENDU la demande de modification au règlement de zonage déposée par madame Sylvie Gilbert proposant des modifications aux articles 7.2.2.2.3 et 9.1 du règlement numéro 623-91;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de refuser la demande de modification au règlement de zonage pour les deux volets.

ADOPTÉE

37-2012

SIGNATURE D'UNE ENTENTE
AVEC LA COOP D'HABITATION SAINTE-CATHERINE

ATTENDU que le conseil municipal désire faire l'acquisition d'une partie du lot 4 012 048 appartenant à la Coop d'habitation Sainte-Catherine, ce terrain étant identifié par un hachuré rouge, sur un plan préparé par monsieur Martin Careau, en date du 17 janvier 2012;

ATTENDU que l'acquisition de ce terrain permettra de lier les rues du Noroît et du Miejour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire, Jacques Marcotte, et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Marcel Grenier, à signer une entente avec la Coop d'habitation Sainte-Catherine dans laquelle les parties conviennent de ce qui suit :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

Engagement de la Ville

1. Versement d'une somme de 15 000 \$.
2. Mise en place de 3 panneaux d'arrêt à l'intersection des rues du Miejour, du Noroît et de la Colline.
3. Construction d'un aménagement paysager sur le terrain vacant à l'extrémité ouest de la propriété selon le plan préparé par madame Marie-Josée Bertrand en date du 21 février 2011 et selon la recommandation de la Commission sur les services techniques du 7 mars 2011.

Engagement de la Coop d'habitation Sainte-Catherine

1. Cession à la Ville d'une partie du lot 4 012 048 le tout tel que montré au plan préparé par monsieur Martin Careau en date du 17 janvier 2012.

Ladite entente entre en vigueur après signature par les deux parties et après l'obtention d'une autorisation de la Ville pour l'aménagement d'unités de stationnement supplémentaires en cour avant sur le lot 4 012 048.

Le détail de cet aménagement est présenté sur un plan intitulé : Aménagement d'unités de stationnement supplémentaires – COOP d'habitation Sainte-Catherine – 16 janvier 2012.

Les frais exigibles pour cette autorisation seront à la charge de la Ville.

ADOPTÉE

38-2012 **AMENDEMENT AUX CONTRATS DE TRAVAIL
DES INSPECTEURS ADJOINTS**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire, Jacques Marcotte, et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Marcel Grenier, à signer un addenda aux contrats de travail de madame Andréanne Meilleur-Gaudreau et de monsieur Marco Blanchette de façon à procéder aux modifications suivantes :

1. L'article 6 « horaire de travail » est modifié en remplaçant le chiffre 35 par 36.
2. Les articles suivants sont ajoutés au contrat :
 - Article 7.3 : L'employeur peut convenir avec l'employé de compenser le temps supplémentaire par une reprise de temps sous forme de congé à 150 %. Les heures en banque au 31 décembre devront être payées. La banque de temps supplémentaire pourra être diminuée ou augmentée en tout temps, au cours de l'année.
 - Article 7.4 : Les heures supplémentaires ainsi accumulées ne pourront dépasser 49 heures ouvrables dans une même année.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

39-2012

**LIBÉRATION D'UNE RETENUE
CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser la libération de la retenue de 32 644,60 \$ dans le cadre des travaux de voirie 2011 en échange d'un cautionnement d'entretien du même montant émis par la compagnie Travelers pour le compte de Construction et Pavage Portneuf inc.

ADOPTÉE

40-2012

**PAIEMENT DU CAMION 10 ROUES
FREIGHTLINER**

ATTENDU que le conseil a autorisé l'achat d'un camion 10 roues Freightliner au coût de 112 775 \$, taxes en sus, par sa résolution numéro 424-2011;

ATTENDU que le fournisseur demande que la Ville lui remette le chèque en échange du camion;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 129 663,06 \$ à l'ordre de la compagnie Camions Freightliner Québec inc., comme paiement pour l'achat d'un camion neuf de type 10 roues conformément à la résolution numéro 424-2011.

ADOPTÉE

41-2012

**UTILISATION CAMION NON RÉCLAMÉ
PAR SON PROPRIÉTAIRE**

ATTENDU qu'une camionnette de marque Chevrolet Silverado 2002, 4 X 4, diesel odomètre à 178 676 km, a été cédé à la Ville par la SAAQ, car ce véhicule n'a pas été réclamé par son propriétaire;

ATTENDU le rapport du surintendant des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation du camion par le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

Il est 20 h 16.

42-2012

AJOURNEMENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Jacques Marcotte
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance pour une quinzaine de minutes.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

46-2012

**DIRECTIVES DE CHANGEMENT
BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU les recommandations des professionnels d'approuver certaines directives de changement dans le cadre des travaux de construction du bâtiment des travaux publics;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques en date 19 janvier 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'approuver les directives de changement A-09, A-11, A-12, A-13, A-16, SR-03, et ME-10 pour un montant total de 35 683,41 \$, taxes en sus.

La dépense est imputée au règlement numéro 1158-2011, sous-projet 04.

ADOPTÉE

47-2012

**SYSTEME TELEPHONIQUE
ET CABLAGE INFORMATIQUE
GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques en date 19 janvier 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser les dépenses suivantes :

3 880,00 \$, taxes en sus, pour la fourniture et l'installation du système téléphonique au bâtiment des travaux publics;

2 346,00 \$, taxes en sus, pour la fourniture et l'installation du câblage informatique et téléphonique.

Ces dépenses sont imputées au règlement numéro 1158-2011, sous-projet 04.

ADOPTÉE

48-2012

**PEINTURE DES PLAFONDS
GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques en date 19 janvier 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Construction Y.C.M. inc. pour procéder à la peinture des plafonds de l'atelier mécanique et du local entreposage et circulation au nouveau garage municipal. Le montant du contrat est établi à 7 600 \$, taxes en sus.

Cette dépense est imputée au règlement numéro 1158-2011, sous-projet 04.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

49-2012

**MANDAT A MISSION HGE
GESTION DES AQUIFERES 2012**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques en date 19 janvier 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder un mandat à Mission HGE pour procéder à la gestion des aquifères de l'ensemble des puits pour l'année 2012, le tout selon les détails de la proposition de service transmise par monsieur René Lamontagne, ingénieur et hydrogéologue, en date du 29 novembre 2011.

Le coût du mandat est établi 6 390 \$, taxes en sus.

Cette dépense est imputée aux postes budgétaires numéros 02-412-10-412 et 02-412-20-411.

ADOPTÉE

50-2012

MANDATS A AQUATECH

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques en date 19 janvier 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder les mandats suivants à Aquatech Société de Gestion de l'eau inc. :

- mandat de l'option A de la proposition de service transmise par monsieur Jean-François Audet en date du 13 janvier 2012, pour assister le personnel de la Ville dans l'opération et l'optimisation des équipements de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. Le coût pour ce service est établi à 4 200 \$, taxes en sus, pour 9 visites pendant l'année 2012. Cette dépense est prévue au budget d'opération et elle est imputée aux postes budgétaires numéros 02-412-11-411, 02-412-20-411 et 02-414-02-411;
- mandat des options B, C et D de la proposition de service transmise par monsieur Jean-François Audet en date du 13 janvier 2012, pour convenir des taux 2012 advenant que le personnel de la Ville requière des interventions sur base horaire ou unitaire des opérateurs ou techniciens de la firme;
- mandat pour la vérification des instruments de mesures de débit (production d'eau) comme exigé par le *Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau* du gouvernement du Québec, le tout selon les détails de la proposition de service transmise par monsieur Didier Thevenard en date du 14 décembre 2011. Le coût pour ce service est établi à 3 000 \$, taxes en sus. Cette dépense est imputée aux postes budgétaires numéros 02-412-10-521 et 02-412-20-526;
- mandat pour la vérification des instruments de mesures de débit (distribution) conformément à la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*, le tout selon les détails de la proposition de service transmise par monsieur Didier Thevenard en date du 9 janvier 2012. Le coût pour ce service est établi à 1 200 \$, taxes en sus. Cette dépense est imputée aux postes budgétaires numéros 02-412-10-521 et 02-412-20-526.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

51-2012

**DEMANDE D'AUTORISATION
POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU D'ÉGOÛT
VERSUS LA PERFORMANCE DES ÉTANGS AÉRÉS**

ATTENDU la correspondance transmise par madame Marie Germain, coordonnatrice secteurs municipal et agricole, du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, en date du 14 décembre 2011 demandant certains documents relativement à la performance des étangs aérés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques à transmettre au MDDEP les documents suivants :

1. Rapport d'étude
Solutions techniques applicables à très court terme pour améliorer les conditions d'opération des étangs aérés
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
Aquatech, Services techniques des eaux inc.
Décembre 2011
2. Plan d'action
Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
Système de traitement des eaux usées
20 janvier 2012
3. Détails du programme d'immobilisations 2012-2013-2014 montrant l'inscription des projets suivants :

N°	Objet	Coût	Date de réalisation
23	Achat d'aérateurs à fines bulles	17 000 \$	2012
27	Étude implantation nouvel étang	10 000 \$	2012
30	Rideau séparateur + aérateurs	120 000 \$	2013

Que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à réaliser le plan d'action annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION : HONORAIRES PROFESSIONNELS
PLANS ET DEVIS CONSTRUCTION DU PUITIS P-7**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à décréter une dépense pour couvrir les coûts des services professionnels relatifs à la préparation des plans et devis, demande de certificat d'autorisation et gestion de l'appel d'offres pour la construction du nouveau puits d'alimentation en eau potable P-7.

**DÉPÔT D'UN RAPPORT D'EMBAUCHE
D'UN EMPLOYÉ OCCASIONNEL AU PARC DE GLISSE**

Monsieur Marcel Grenier dépose un rapport préparé par le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, concernant l'embauche d'un employé occasionnel, soit monsieur Nicolas Ferland, résident de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, à titre de journalier spécialisé.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

Monsieur Ferland sera affecté à l'entretien du parc de glisse. Il remplacera monsieur Pierre-Luc Dessureault qui a quitté pour un nouvel emploi.

52-2012 **SUBVENTIONS AUX ORGANISMES**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire en date du 19 janvier 2012;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'octroyer des subventions aux organismes suivants :

Pour le récréatif :

Association chasse et pêche CATSHALAC 2 000 \$
Société d'horticulture et d'écologie de la Jacques-Cartier 500 \$

La dépense totalisant 2 500 \$ est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-96-991.

Pour le culturel :

CAAJC (Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier)..... 2 000 \$

La dépense de 2 000 \$ est imputée au poste budgétaire numéro 02-702-27-991.

ADOPTÉE

53-2012 **TARIFICATION PARC DE GLISSE :
ÉTUDIANTS A L'ÉCOLE DE FORESTIERIE ET DE TECHNOLOGIE
DU BOIS DE DUCHESNAY**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire en date du 19 janvier 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'accorder un accès gratuit au parc de glisse du Grand-Héron aux étudiants à l'École de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay demeurant en chambre à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

54-2012 **CHARGÉE DE PROJET
POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE
ET DEMARCHE MUNICIPALITE AMIE DES AINES**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a reçu du ministère de la Famille et des Aînés une subvention pour l'élaboration d'une Politique familiale municipale et pour la démarche *Municipalité amie des aînés*;

ATTENDU que cette subvention prévoit l'engagement d'une ressource en tant que chargé de projet;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

ATTENDU que les élus responsables des questions sur les familles et les aînés ont sélectionné une candidate ayant une expertise intéressante dans le domaine;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser l'engagement, sur une base contractuelle, de madame Audrey St-Pierre à titre de chargée de projet de la Politique familiale municipale et de la démarche *Municipalité amie des aînés*.

ADOPTÉE

55-2012

**COMITÉ CONSULTATIF
POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE
ET DEMARCHE MUNICIPALITE AMIE DES AINES**

ATTENDU la rencontre avec le formateur du Carrefour action municipale et famille et tenant compte du « Guide d'information sur la politique familiale municipale », des personnes de différents secteurs ou organismes ont été sélectionnées afin d'assurer une représentativité juste du milieu;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil approuve la composition du comité consultatif familles et aînés afin d'en recevoir les recommandations en vue de l'adoption de la Politique familiale municipale et du plan d'action de la démarche *Municipalité amie des aînés*.

ADOPTÉE

56-2012

**PROTOCOLE D'ENTENTE
MAISON DES JEUNES**

ATTENDU le dépôt d'un projet de protocole d'entente avec la Maison des jeunes, préparé par madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que monsieur le maire et madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire soient autorisés à signer ladite entente avec la Maison des jeunes d'une durée de 5 années, à partir du 1^{er} janvier 2012.

L'entente prévoit les modalités de versement d'une aide financière annuelle de 25 000 \$ et de la fourniture d'un bâtiment réservé à l'usage exclusif de la Maison des jeunes.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

57-2012

**CONTRAT DE TRAVAIL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ATTENDU que le contrat de travail à durée indéterminée du directeur général et secrétaire-trésorier intervenu le 9 septembre 2002, amendé à quatre reprises, est renégociable le 31 décembre 2011;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconduire pour une année additionnelle ce contrat tel qu'amendé le 15 décembre 2003 par la résolution 534-2003, le 28 février 2005 par la résolution 90-2005, le 10 décembre 2007 par la résolution 620-2007 et le 13 décembre 2010 par la résolution 600-2010;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil prolonge jusqu'au 31 décembre 2012 les conditions actuelles du contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier.

Ce contrat, signé le 9 septembre 2002, inclut quatre (4) amendements, tel que mentionné précédemment, dont le mode d'indexation du salaire des employés de direction selon l'étude annuelle du Centre de ressources municipales en relation du travail et ressources humaines (CRM). Les détails sont présentés dans une lettre du directeur général, adressée à monsieur le maire, Jacques Marcotte.

ADOPTÉE

58-2012

**APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2011, laquelle totalise la somme de 132 812,75 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne un suivi sur la réunion du conseil d'administration de la Maison des Jeunes et sur la deuxième réunion du comité consultatif sur le Plan particulier d'urbanisme.

Il est 21 h 08.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2012

59-2012

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 30 janvier 2012 à 19 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 21 h 24.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER